

## Compte rendu de secteur

### Processus d'élaboration conjointe relatif aux revendications particulières

#### Historique

---

Depuis des générations, les Premières Nations réclament un nouveau processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant afin de faciliter la négociation et le règlement de leurs revendications avec la Couronne. Dans le processus actuel, le gouvernement du Canada est le défendeur, gère tous les éléments du processus, détermine le niveau de financement que les Premières Nations reçoivent pour participer au processus et déclare admissible ou non les revendications des Premières Nations à une négociation en fonction de l'avis juridique du Canada.

La résolution 09/2020 de l'APN, *Élaborer conjointement un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*, demande au Canada de travailler directement avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR) à l'élaboration conjointe d'un processus de revendications particulières entièrement indépendant, conformément à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui serait fondé sur les quatre principes suivants :

1. Maintien de l'honneur de la Couronne
2. Indépendance de tous les aspects du règlement des revendications
3. Reconnaissance des lois autochtones
4. Aucune limite arbitraire concernant l'indemnisation

#### Plaidoyer récent de l'APN

---

En novembre 2022, l'APN et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) ont officiellement mis sur pied le Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières (GTMORP) afin de concevoir conjointement un modèle consensuel de Centre indépendant pour le règlement des revendications particulières. Le GTMORP se réunit régulièrement et progresse dans l'élaboration d'une proposition commune.

En 2023, l'APN a réuni un groupe d'éminents experts juridiques autochtones pour conseiller le GTMORP sur la reconnaissance des lois autochtones dans le processus des revendications particulières. Le Conseil d'experts en droit autochtone (CEIL) a tenu des réunions régulières. En juin 2023, il participe à un rassemblement sur le droit autochtone à Vancouver, en Colombie-Britannique. Cet événement est l'occasion d'en apprendre davantage des dirigeants et des gardiens du savoir des Premières Nations sur la façon de prendre en compte les lois, les traditions, les coutumes et les régimes fonciers autochtones dans le règlement des revendications.

## **Prochaines étapes**

---

L'APN continuera ses travaux au sein du GTMORP et du CCTTR pour faire avancer la formulation d'une proposition consensuelle de Centre indépendant pour le règlement des revendications particulières. En 2023-2024, l'APN et RCAANC chercheront des moyens de discuter de ce travail avec les Premières Nations. La proposition finale sera soumise au Cabinet fédéral et aux Premières Nations-en Assemblée en 2024-2025. Selon l'APN, toute nouvelle loi devrait recevoir la sanction royale au printemps 2025.